

## CONTRAT D'ENGAGEMENT LEGUMES - SAISON 2018

Entre l'adhérent de l'AMAP	Et la maraîchère en test d'activité agricole <sup>1</sup>
Nom et prénom .....	Clothilde Perriard, Le jardin de la marquette, chemin de César, 77620 Egreville
Adresse .....	Tel : 06 29 97 33 27, <a href="mailto:clothilde.perriard@gmail.com">clothilde.perriard@gmail.com</a>
.....	Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec Les Champs des Possibles, structure représentée par Sylvain Péchoux, son gérant.
Téléphone .....	Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite - N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945 - Tel: 06 95 23 94 13
Courriel .....	E-mail : <a href="mailto:maela@leschampsdespossibles.fr">maela@leschampsdespossibles.fr</a>
.....	

### ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Il est précisé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Clothilde Perriard dans son projet d'installation agricole. Clothilde Perriard est hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement, et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activités. Elle est physiquement accueillie sur la ferme de Franck Halleur (77). Sur ce site, l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* désigne l'exploitant Franck Halleur comme tuteur de Clothilde Perriard.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants définis dans la charte des Amap (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France).

### ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT :

- > Préfinancer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- > Participer aux ateliers pédagogiques proposés par la maraîchère pendant la période d'engagement.
- > Participer à au moins **une journée d'aide à la ferme** sur la période du contrat, journées d'aide qui auront lieu le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois.
- > Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution à Champagne ou Ecuelles.
- > Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions. En cas d'absence, la part de récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par les Champs des Possibles.
- > Mentionner au producteur partenaire et aux autres membres de l'Amap ses (in)satisfactions.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure [www.leschampsdespossibles.fr](http://www.leschampsdespossibles.fr)

- › Assurer au moins **4 permanences-distributions** pendant la saison d'engagement.
- › Participer aux réunions de bilan et à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.
- › Etre à jour de sa cotisation annuelle à l'association et de son assurance responsabilité civile.
- › Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP « Des Deux Rives ». Ce dernier pouvant être consulté sur le site internet [www.amap-des-deux-rives.fr](http://www.amap-des-deux-rives.fr).

### **ENGAGEMENTS DE LA MARAICHÈRE EN TEST D'ACTIVITÉ :**

- › Livrer, aux dates prévues dans le présent document, des produits de qualité, frais, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP. L'intégralité de la production sera partagée.
- › Etre présente aux distributions, donner des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- › Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- › Etre transparente sur le mode de fixation des prix et de ses méthodes de travail.
- › Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique (parcelles certifiées ou en conversion) et la charte de l'agriculture paysanne
- › Selon leur saisonnalité, une quarantaine de variétés de légumes sera distribuée. Les paniers seront globalement moins fournis en variété et en quantité au printemps et en hiver, et plus fournis en période estivale et automnale.

### **ENGAGEMENTS DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE LES CHAMPS DES POSSIBLES :**

- › L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accueille et accompagne Clothilde Perriard dans son projet d'installation agricole. Il héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagé solidairement sur l'ensemble des points mentionnés dans le paragraphe précédent : Engagements de la maraîchère en test d'activité.
- › L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* rendra compte régulièrement à l'AMAP des deux rives de l'accompagnement de Clothilde Perriard dans son projet d'installation agricole.

### **ENGAGEMENTS COMMUNS :**

- › L'engagement des partenaires est un engagement ferme pour la durée du contrat, de février 2018 à janvier 2019.
- › Les partenaires s'engagent à partager les aléas (risques et bénéfiques) liés à l'activité (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- › Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agricultrice partenaire, un représentant des Champs des Possibles, et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

### **LA PART DE RECOLTE HEBDOMADAIRE :**

La saison débutera le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 et se terminera le jeudi 31 janvier 2019.

Le nombre total de livraisons prévues est de 46. La distribution du jeudi 10 mai 2018 (Ascension) sera avancée au mercredi 9 mai 2018, et celle du jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 (Toussaint) sera avancée au mercredi 31 octobre 2018. Il n'y aura pas de distribution le jeudi 27 décembre 2018.

Les 6 autres semaines sans distribution vous seront communiquées ultérieurement, en fonction des récoltes de la maraîchère, probablement au printemps et en hiver, périodes où les légumes sont cultivés en plus faible quantité.

Les livraisons auront lieu à la salle Anne Sylvestre à Champagne de 19h à 20h et à la salle de la Cateline à Ecuelles de 19h45 à 20h30.

## PRIX DE LA PART DE RECOLTE ET MODALITES DE REGLEMENT :

Le coût annuel de la part de récolte est fixé à 460 €, 644 € ou 828 €, ce qui représente respectivement les trois tailles de part de récolte hebdomadaire : petite, moyenne ou grande part.

En supplément du prix de la part de récolte, vous pouvez choisir de soutenir le fonds de dotation des Champs des Possibles pour les investissements en matériels agricoles sur les lieux-tests. Cette contribution doit faire l'objet d'un chèque séparé.

Le règlement peut s'effectuer en 1, 2 ou 5 fois (ajouter le chèque dédié à la contribution au fonds de dotation le cas échéant).

Les chèques sont établis à l'ordre des **« Champs des possibles »** et sont remis, en début de saison, au référent légumes (Aurélie Gesnouin).

Les chèques seront encaissés aux échéances suivantes :

- > Règlement en 1 fois : encaissement prévisionnel en mars 2018.
- > Règlement en 2 fois : encaissements prévisionnel en mars et en juillet 2018.
- > Règlement en 5 fois : encaissements prévisionnel en mars, mai, juillet, septembre, novembre 2018.

## SOUSCRIPTION

Je soussigné (e) .....

adhérent de l'AMAP des deux rives, à jour de ma cotisation, souscrit à un contrat « légumes ».

Je m'engage à soutenir le paysan-maraîcher dans sa démarche de production, accepte les conséquences des aléas sur la production et des difficultés inhérentes à ce type de production, serai solidaire en cas de problème sur l'exploitation.

Si je ne peux pas venir chercher ma part de récolte, je peux la céder à qui je veux, sachant qu'aucun remboursement ne me sera effectué. Les parts de récolte non récupérées lors des livraisons pourront être, soit partagées entre les amapiens, soit remises à une autre association.

Je souhaite prendre ..... part(s) de récolte (indiquez le nombre) de .....taille (indiquez la taille de la part de récolte souhaitée : petite, moyenne ou grande).

Le montant annuel total de mon contrat s'élève à : .....€

Je souhaite régler en ..... chèques à l'ordre des **« Champs des possibles »**.

Nbre de chèques	Banque	N° 1 <sup>er</sup> chèque	N° dernier chèque	Montants unitaires

Ce contrat d'abonnement établi **en deux exemplaires par l'AMAPien** a valeur de reçu.

Fait à ..... le .....

Signature de l'adhérent

Signature de la maraîchère en test d'activité

Signature du représentant légal des Champs des Possibles